

Compte rendu de la réunion syndicats/direction 12 juin 2009

« Accès au titre FPA (formateur professionnel d'adultes) »

Objet : Négociation sur la VAE, « accès au titre de formateur professionnel d'adultes ».
Projet d'avenant N°1 à l'accord sur la formation du 10 février 2006.

Présents : Direction : F TIRRILY (DRH), D BROU, J BRACHET.
CGT : P DELOFFRE, D PAYER, JL SEBIRE.

La CGT, en préalable à l'examen des articles de l'avenant,
- demande si ce projet est encore négociable (ce nouveau projet reprend très peu d'avancées actées dans les précédentes négociations),
- déplore que la direction ne rédige plus de compte rendu de réunion. (En effet, ce projet ne reprend pas l'ensemble des engagements pris par la direction lors de la précédente réunion de cadrage),
- réitère sa demande d'information sur l'expérimentation qui a eu lieu en Lorraine.

La CGT déclare :

« La tenue de cette nouvelle réunion nous amène à faire plusieurs constats :

- **1^{er} constat :** *l'absence de compte-rendu de la réunion précédente fait disparaître tous les points communs qui se sont dégagés lors de cette séance. Par exemple, l'abondement du DIF par la direction en cas d'utilisation de celui-ci par le salarié dans le cadre de cette démarche ;*

- **2^{ème} constat :** *la définition précise et quantifiée des moyens supplémentaires octroyés par la direction. Plus inquiétant, la lecture de l'article 7.1 laisse à penser que ces formations, dites « prioritaires », seraient réalisées au détriment de l'accès des autres salariés au plan de formation. Par ailleurs, quel sera le niveau d'engagement réel du management pour « faciliter » ces parcours ? Aucun indicateur qualitatif ou quantitatif n'apparaît dans votre projet !*

- **3^{ème} constat :** *Si la CGT peut être d'accord sur la démarche proposée, nous constatons aussi que le texte présenté est surtout rempli de bonnes intentions. Car, en fait, à qui cela va-t-il réellement profiter ? Comme la direction le rappelait lors de la réunion précédente, cela va essentiellement profiter à l'Association en facilitant la démarche commerciale tout en lui apportant un label qualité.*

- **conclusion :** *le texte présenté aujourd'hui n'est pas acceptable en l'état. Tout d'abord ; il ne tient compte d'aucune de nos demandes formulées lors de la réunion du 6 mai dernier ; plus grave encore, ce texte est en retrait des dernières propositions présentées par la direction lors de cette même séance. Ensuite, nous réclamons que les formateurs qui s'engageront dans cette démarche reçoivent autre chose qu'une reconnaissance symbolique. »*

Enfin, la CGT demande si :

- la direction a défini un quota d'heures pour réussir son accès au titre car la rédaction du dossier demande beaucoup de temps,
- la préparation à la VAE pendant le temps de travail s'effectue hors temps de production d'HTS ?

Les 5 autres OS sont sur la même position et constate qu'il manque à ce projet le volet opérationnel. D'autre part, des régions comme la PACA prennent des dispositions régionales (qualifiées « d'initiatives » par la DG !) sans tenir compte de cette négociation nationale en cours.

La direction « comprend » la réaction des syndicats et note « leurs bonnes intentions ». et s'engage à transmettre un compte rendu de cette réunion.

« Il (ce texte) ne reprend pas toutes les avancées de la direction, c'est l'objet de la négociation de cette journée ».

Actuellement il y a des demandes individuelles de salariés ainsi que des régions, comme la PACA, qui prennent des initiatives locales. Cet accord répond donc à une nécessité de construire un cadre national à cette démarche.

Cet avenant manque encore de concret car il sert tout d'abord à définir les principes et l'architecture d'accès au titre de formateur, soit par la VAE ou soit par la professionnalisation.

Au niveau des moyens, les formateurs pourraient disposer de 20 heures DIF hors temps de travail qui donnerait lieu au versement d'une allocation formation.

La préparation s'effectue pendant le temps de travail qui inclut aussi la réalisation de la production.

La CGT réclame que cette formation soit réalisée sur le temps de travail et hors de toute contrainte liée à la présence et au suivi des stagiaires.

En conclusion :

Ce projet d'accord donnera lieu à l'ajout d'un avenant à l'actuel accord sur la formation continue. Pour la CGT, nous sommes encore loin d'une éventuelle signature si le projet de la direction n'apporte pas une reconnaissance financière aux efforts consentis par les formateurs s'engageant dans cette démarche.

Au-delà, nous espérons que cet avenant fera l'objet d'une consultation des représentants du personnel ; nous exprimons une nouvelle fois notre désaccord sur la mise en oeuvre du référentiel emploi « formateurs » avant sa présentation devant le CCE. Cette attitude méprise tout le travail réalisé depuis plusieurs mois sur ce dossier, travail qui a contribué à faire évoluer positivement le contenu initial.

Prochaine réunion le 1^{er} juillet : la direction s'engage à fournir une nouvelle version et le compte rendu de cette réunion.

